

Reconquérir les trottoirs

Paris : le guide du mobilier urbain donne la priorité au confort des piétons

La ville de Paris, conformément à la tradition historique née au XIX^e siècle, a toujours porté une grande attention au choix des modèles de mobilier urbain destinés au domaine public.

Depuis 1991, la commission municipale du mobilier urbain est chargée de définir et de faire appliquer une politique parisienne en matière de choix de mobilier.

La création d'un guide du mobilier urbain agréé s'inscrit dans cette stratégie.

Il a pour objectifs :

- de mettre rationnellement en évidence, pour les concepteurs, les choix possibles en matière d'équipements de la rue,
- de présenter clairement l'essentiel des caractéristiques des modèles disponibles,
- de fournir des règles simples et des repères de base pour implanter le mobilier de manière esthétique et fonctionnelle et pour garantir le confort du piéton.

Le guide se compose de deux parties :

- un préambule réunit des conseils d'implantation et des références sur l'utilisation de la largeur disponible du trottoir. Il s'appuie sur le principe d'une division virtuelle du trottoir en trois bandes longitudinales : terrasses et étalages, circulation des piétons, mobilier et arbres d'alignement. Il insiste sur la nécessité d'adopter une démarche de projet de voirie pour toute installation de mobilier ;
- un jeu de fiches de mobiliers regroupés par familles fonctionnelles couvre l'ensemble des objets présents sur la voie publique, à l'exception de l'éclairage qui est traité dans un document séparé.

On y trouve :

- un ensemble d'objets d'usage traditionnel essentiellement issus de la période haussmannienne dont l'usage n'a pas été remis en cause par la commission ou a été confirmé par elle ;
- des mobiliers répondant à des besoins nouveaux, créés sous le contrôle de la commission municipale ou agréés par elle, tels le kiosque tubulaire, le mât porte-drapeau, la borne d'appel taxis, les divers mobiliers métalliques de protection des trottoirs, les cabines téléphoniques..., des éléments venus répondre à des besoins d'ordre réglementaire, technique, ou correspondant à des marchés ou à des concessions en cours.

Progressivement l'ensemble des mobiliers utilisés à Paris fait l'objet d'un réexamen par la commission municipale du mobilier urbain pour le mettre à jour et l'améliorer.

Chaque intervenant sur la voie publique est tenu de choisir le mobilier urbain agréé présenté dans le guide. À titre exceptionnel, si un intervenant intérieur ou extérieur à la ville, sur un projet spécifique d'espace public, estime nécessaire d'introduire un mobilier ne figurant pas au catalogue, il en demande l'autorisation à la commission municipale du mobilier urbain, en justifiant efficacement le choix proposé.

La conception du guide s'est étendue sur 2 ans, et a nécessité de nombreux allers-retours entre la direction de l'aménagement urbain et les directions utilisatrices ou gestionnaires de mobiliers urbains.

ENSEIGNEMENTS

En mettant en évidence l'offre de mobilier urbain parisien et les critères d'implantation à appliquer, le guide sensibilise les prescripteurs, architectes ou ingénieurs et les gestionnaires aux contraintes à respecter pour le confort des piétons. Par contraste, il a permis de justifier le caractère exceptionnel de certaines demandes.

ACTEURS

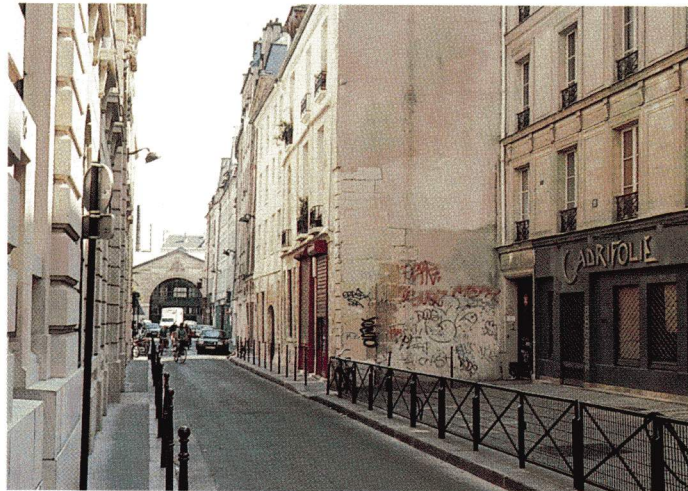
La commission municipale du mobilier urbain comprend cinq conseillers de Paris adjoints au maire, six directeurs de la ville, un représentant du secrétariat général, ainsi que trois personnalités représentant respectivement l'Atelier parisien d'urbanisme, la Préfecture de police et le service départemental d'architecture.

Les Champs-Élysées après réaménagement au profit des piétons



Sur les quais de la Seine, un stationnement longitudinal et un alignement des bancs et des plantations, permettent de dégager un espace confortable pour les piétons, malgré l'étroitesse du trottoir

Dans les rues étroites, les potelets et les barrières permettent de protéger les trottoirs du stationnement sauvage



PERSONNES À CONTACTER

- Bernard Landau, ville de Paris, architecte-voyer en chef, direction de l'aménagement urbain et de la construction
Tél. 01 42 76 20 88
- Annette Huard, ville de Paris, direction de l'aménagement urbain et de la construction - Tél. 01 42 76 30 19